



(Finistère)

Landéda, le 15 Juin 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2020

AUTORISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

RAPPORT N°11/05-2020

M. QUERE Patrick, habitant de la Commune de Landéda, sollicite la Commune afin de disposer de parcelles pour la pâture de ses chevaux.

Dans ce cadre, il nous faut passer une convention d'autorisation d'occupation des parcelles cadastrées AY29 et BS247.

La durée de la convention est pour l'année 2020 pour la parcelle AY29 et pour la parcelle BS247. Pour cette dernière, il est spécifié que lorsque la commune en a besoin pour des manifestations comme parking, le pétitionnaire libère l'espace.

Comme pour les terrasses des commerçants, je souhaite fixer le tarif d'occupation à 1€ pour aider le lancement de cette initiative. De plus, son entreprise rentre dans la politique de développement durable de la Commune et permettra ainsi de mettre en place de l'éco pâturage sur les terrains communaux.

Par conséquent, je vous propose de :

- autoriser M. QUERE à occuper les deux parcelles désignées ci-dessus,
- autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer l'autorisation temporaire du domaine à hauteur de 1 € par an.



Délibération du conseil municipal

N°11/05-2020

Réunion du 22 juin 2020

Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 25
Votants	= 27

AUTORISATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Étaient présents : CHEVALIER Christine, KERLAN David, POULNOT-MADEC Anne, LE GOFF Laurent, DAUPHIN Nolwenn, CATTIN Jean-Luc, FAVÉ Danielle, TRÉGUER Alexandre, PRONOST Céline, POUILLAIN Isabelle, COAT Philippe, COLLOMBAT Muriel, COUSTANCE Catherine, THÉPAUT Bernard, LOUBOUTIN Marie-Laure, QUÉZÉDÉ Laurent, SORDET Camille, GAILLARD Jean-Pierre, VAUTIER Marine, LE ROUX Jean-Luc, LE COZE Frédéric, COANT Sylvaine, KERFOURN Martine, ARZUR Christophe, BIHANNIC Pascale.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Hervé LOUARN (procuration à Christine CHEVALIER)
- Daniel GODEC (procuration à Alexandre TREGUER).

Marine VAUTIER a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Rapport de Mme le Maire,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 27 voix pour,

M. Laurent LE GOFF, Rapporteur et entendu,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. QUERE Patrick à occuper à hauteur de 1€ l'année les parcelles communales pour la pâture de ses chevaux.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer l'autorisation temporaire du domaine public pour l'année 2020.

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le



ID : 029-212901011-20200622-2020_06_22_11-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	Procurateur
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	Procurateur

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
LE COZE Frédéric	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 029-212901011-20200622-2020_06_22_11-DE